



NOTE DE RECHERCHE



Henry Saragih, ancien coordonnateur général de la Via Campesina, devant la FAO à Rome. Source: La Via Campesina

Favoriser la participation des communautés touchées aux accords mondiaux sur le climat

Auteurs: Priscilla Claeys et Deborah Delgado Pugley

Les mouvements transnationaux des organisations paysannes et des peuples autochtones s'évertuent à représenter et à défendre les communautés les plus touchées par les changements climatiques. Toutefois, ils font face à de nombreux défis pour participer de façon significative aux accords mondiaux sur le climat.

ENJEUX

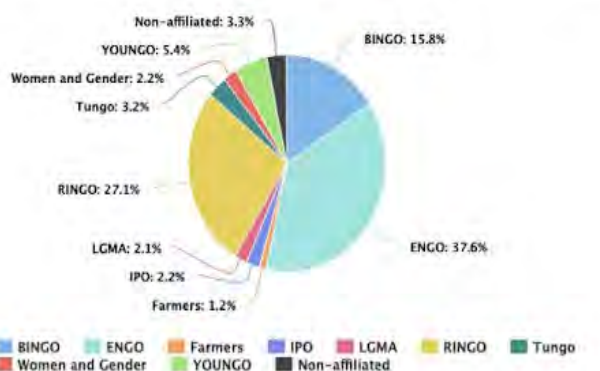
Malgré les progrès accomplis au cours des deux dernières décennies, les arènes de la gouvernance mondiale n'ont pas réussi à développer des mécanismes adéquats pour faciliter la participation inclusive et significative de ceux et celles qui sont les plus touchés par les changements climatiques, comme les membres des communautés locales et les Autochtones. Dans la plupart des lieux de discussion onusiens, la tendance est au multipartenariat, ce qui veut

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- Les organisations de peuples autochtones ont utilisé leur engagement politique dans le cadre de la CCNUCC pour obtenir le respect de leurs droits territoriaux et humains ainsi que des moyens d'exercer ces droits.
- Les mouvements paysans transnationaux comme la Via Campesina ont délibérément choisi de ne pas participer aux rencontres de la CCNUCC et de dénoncer, de l'extérieur, l'orientation vers le marché des solutions pour le climat.
- Les mouvements paysans transnationaux comme la Via Campesina se sont exprimés haut et fort sur la question des changements climatiques. Ils ont proposé l'agroécologie paysanne et des systèmes alimentaires relocalisés pour faire face à la crise climatique.

dire que toutes les parties concernées sont invitées à participer, incluant les corporations ou les organisations philanthropiques, sans tenir compte du déséquilibre dans les rapports de force entre les parties (Claeys et Duncan, 2021). Les peuples autochtones et les organisations paysannes ne représentent qu'une part marginale des entités non parties participant à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par rapport aux autres groupes (ex. : ONG du secteur du commerce et de l'industrie et ONG dans le domaine de l'environnement).

COP 22/CMP 12/CMA 1 breakdown of attendance of NGO representatives by constituency



Source: UNFCCC, 2021. Jeunesse (YOUNGO), syndicats (TUNGO), ONG commerce/industrie (BINGO), ONG environnement (ENGO), organisations de recherche et indépendantes (RINGO).

Les peuples autochtones ont cherché à influencer diverses politiques sur le climat, réclamant un rôle significatif dans le cadre de la CCNUCC, afin d'accroître leur pouvoir décisionnel et de reprendre le contrôle de leurs territoires ancestraux.



Premier forum plurilatéral de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, 2018. Source: COP 24

À la COP 24 en 2018, leur plaidoyer a mené à la création de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Cette dernière se définit comme « un espace ouvert et inclusif qui regroupe des gens et leurs savoirs dans le but de bâtir un monde résilient face aux changements climatiques pour toutes et tous » (LCIPP, 2021). Elle encourage les échanges d'expériences se rapportant aux savoirs traditionnels et locaux, renforce la capacité de s'engager dans le processus de la CCNUCC et soutient les actions sur le climat entreprises par les communautés locales et les peuples autochtones.

La Plateforme reconnaît officiellement l'importance des savoirs traditionnels et locaux ainsi que la valeur des solutions émanant des communautés pour contrer la crise climatique. Cette reconnaissance constitue un grand pas en avant. Mais la Plateforme a tout de même du mal à assurer une représentation équilibrée et significative des communautés locales, des peuples autochtones et des états parties. L'absence d'une définition claire et inclusive de « communautés locales » est une grave lacune, qui pourrait mener à l'exclusion des communautés locales qui rejettent les politiques de l'État, contestent les projets de développement locaux ou qui ne sont pas reconnues par l'État.

Les chercheuses Deborah Delgado Pugley (Université pontificale catholique du Pérou) et Priscilla Claeys (Université de Coventry) ont comparé l'engagement de la Via Campesina et du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques dans les discussions mondiales sur le climat entre 2007 et 2015.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les organisations de peuples autochtones ont utilisé leur engagement politique dans le cadre de la CCNUCC pour obtenir le respect de leurs droits territoriaux et humains ainsi que des moyens d'exercer ces droits.

Cette stratégie d'initié s'est avérée efficace puisque le Forum a réussi à influencer les plans visant à réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+), y compris les mesures de protection spécifiques. Les peuples autochtones ont accru leur participation aux

processus de la CCNUCC et leur coalition est vue comme la plus solide au sein de la nouvelle plateforme. Pourtant, ces réalisations au niveau mondial ne se traduisent pas toujours au niveau national, où la mise en oeuvre des droits territoriaux et humains se heurte à d'importantes limitations.

Les mouvements paysans transnationaux comme la Via Campesina ont délibérément choisi de ne pas participer aux rencontres de la CCNUCC et ont décidé de dénoncer, de l'extérieur, l'orientation vers le marché des solutions pour le climat.

Les organisations paysannes ne sont pas représentées au sein du groupe des agriculteurs de la CCNUCC, qui favorise les intérêts des organisations représentant les moyens et gros agriculteurs industriels. La Via Campesina, un mouvement transnational représentant plus de 200 millions de petits producteurs de denrées alimentaires, a adopté une stratégie visant à faire changer les termes du débat de l'extérieur, en dénonçant les impacts sur le climat de l'agriculture industrielle. En donnant plus d'importance à l'agriculture dans les politiques en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques, les droits et les intérêts des petites exploitations agricoles et des organisations paysannes doivent être pris en considération dans la CCNUCC. La Via Campesina a revendiqué la reconnaissance des organisations paysannes en tant que communauté locale par la Plateforme, afin d'aborder la question de l'exclusion des communautés paysannes du processus décisionnel à tous les niveaux et de soutenir leurs interventions en matière de climat (LCIPP, 2019).

La Via Campesina s'est exprimée haut et fort sur la question des changements climatiques, proposant l'agroécologie paysanne et des systèmes alimentaires relocalisés comme réponse à la crise climatique.

Ce qui a déclenché l'implication de la Via Campesina dans les débats concernant le climat est la menace soulevée par les «fausses solutions» prônées par la CCNUCC pour faire face aux changements climatiques, telles que les OGM, le marché du carbone et les agrocarburants (La Via Campesina, 2007). Les mouvements paysans ont utilisé les discussions sur le climat pour faire avancer leur modèle de développement basé sur des systèmes alimentaires relocalisés, sur les droits des paysannes et paysans et sur

l'agroécologie. Les chaînes alimentaires locales et les pratiques agricoles à faibles intrants peuvent aider à faire face aux changements climatiques, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du quart, voire de la moitié, en quelques décennies (GRAIN, 2016). Les femmes paysannes, spécialement les femmes autochtones et de couleur, oeuvrent en première ligne dans les luttes pour la transformation des systèmes alimentaires (La Via Campesina, 2016).

RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES

Les droits de la personne doivent être au coeur des interventions, des solutions et de la gouvernance mondiale en matière de climat.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est reconnue par la CCNUCC. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales reconnaît, quant à elle, les droits des paysans à «contribuer à la conception et à la mise en oeuvre (...) des politiques d'adaptation et d'atténuation (...), notamment par le recours aux pratiques et savoirs traditionnels» (UNDRIP, 2018).

En tant que membres des communautés locales, les perspectives des peuples autochtones et des organisations paysannes doivent être prises en considération dans les débats sur le climat mondial.

Les peuples autochtones et les organisations paysannes possèdent des savoirs et des pratiques qui sont cruciaux pour concevoir et mettre en oeuvre des interventions efficaces et ambitieuses en matière de climat. Ils sont aussi parmi les communautés les plus touchées par les changements climatiques. La Plateforme représente un espace central pour faire entendre leurs voix. Pour que la Plateforme joue son rôle, le terme «communautés locales» devrait être défini d'une manière inclusive, en se basant sur des définitions existantes dans le droit international, comme celles de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 2012) ou de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Pour reconnaître la diversité des communautés locales, il faut que les caractéristiques les définissant soient assez générales pour minimiser les risques d'exclusion.

L'auto-identification et l'auto-organisation sont des éléments essentiels pour renforcer la représentation des communautés locales au sein de la Plateforme.

Renforcer la participation des communautés locales dans les accords mondiaux sur le climat constitue un défi, considérant l'absence de groupes reconnus au niveau local ou national. Toutefois, les mouvements sociaux qui rallient les organisations paysannes et les autres communautés locales existent à tous les niveaux. Leur inclusion dans la Plateforme devrait respecter à la fois leur auto-identification en tant que communautés locales et leur droit à l'autonomie.

Les mouvements paysans et agricoles transnationaux, incluant les organisations de pêcheurs et d'éleveurs, doivent être reconnus en tant que communautés locales.

Leur plein engagement au sein de la Plateforme devrait être encouragé, notamment dans son groupe de travail facilitateur. Il est important que la composition de ce groupe de travail soit élargie pour favoriser une représentation inclusive des organisations paysannes et d'autres communautés locales, sans affaiblir pour autant la participation des organisations de peuples autochtones.

Références

Claeys, P. 2015. *Human Rights and the Food Sovereignty Movement: Reclaiming Control*. New York : Routledge.

Claeys, P. et J. Duncan. 2021. «Power to the Elites? Multistakeholderism and the UN Food Systems Summit». *Agroecology Now!* Consulté à l'adresse : <https://www.agroecologynow.com/unfss-multistakeholderism/>

Convention on Biological Diversity. 2021. Participation of Indigenous Peoples and Local Communities. Consulté à l'adresse : <https://www.cbd.int/traditional/participation.shtml>

GRAIN. 2016. "Food and Climate Change: The Forgotten Link" dans : GRAIN, Hobbling, Henk, ed., *The Great Climate Robbery: How the food system drives climate change and what we can do about it. The New Internationalist*. Consulté à l'adresse : <https://grain.org/system/articles/pdfs/000/005/354/original/Download%20the%20Great%20Climate%20Robbery%20book.pdf?1570092760>

La Via Campesina. 2007. «Exposing False Solutions, Building Real Answers, Climate Justice for All.» 11 décembre. Consulté à l'adresse : <https://viacampesina.org/en/exposing-false-solutions-building-real-answers-climate-justice-for-all/>

La Via Campesina. 2016. «System Change Grounded in Food Sovereignty at the 2015 Climate Talks in Paris.» 27 janvier. Consulté à l'adresse : <https://viacampesina.org/en/system-change-grounded-in-food-sovereignty-at-the-2015-climate-talks-in-paris/>

LCIPP. 2019. «Report of the Thematic In-Session Workshop: Enhancing the participation of local communities, in addition to Indigenous Peoples, in the Local Communities and Indigenous Peoples Platform.» 25 novembre. Consulté à l'adresse : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/LCIPP%20workshop%20report_2019.pdf

LCIPP. 2021. Local Communities and Indigenous Peoples Platform. Consulté à l'adresse : <https://unfccc.int/LCIPP>

LCIPP. 2021. Membership—LCIPP Facilitative Working Group. Consulté à l'adresse : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/facilitative-working-group-of-the-lcipp/membership-lcipp-facilitative-working-group>

UNDROP. 2018. Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. A/C.3/73/L.30.

Cette note de recherche a été écrite par P. Claeys et D. Delgado Pugley. Elle se base sur les résultats de l'article suivant :

Claeys, P. et D. Delgado Pugley. 2017. «Peasant and indigenous transnational social movements engaging with climate justice.» *Revue canadienne d'études du développement* (38)3 : 325-340.
(DOI: 10.1080/02255189.2016.1235018)

Y faire référence de la façon suivante :

P. Claeys et D. Delgado Pugley. 2021. «Promouvoir la participation des communautés touchées par les accords mondiaux sur le climat», Série de notes de politique de la RCED. *Revue canadienne d'études du développement*, Canada.

La présente note de recherche a été réalisée à l'aide du soutien financier du gouvernement du Canada fourni par l'entremise d'Affaires mondiales Canada et de l'Association canadienne d'études du développement international. Le contenu de cette publication ne reflète d'aucune façon les politiques ou la position officielle d'Affaires mondiales Canada. L'exactitude de l'information et des commentaires engagent uniquement la responsabilité des auteurs. Veuillez noter que certaines ressources citées dans cette note de recherche peuvent ne pas exister dans les deux langues officielles.

NOS PARTENAIRES



Global Affairs
Canada

Affaires mondiales
Canada